Image not found or type unknown

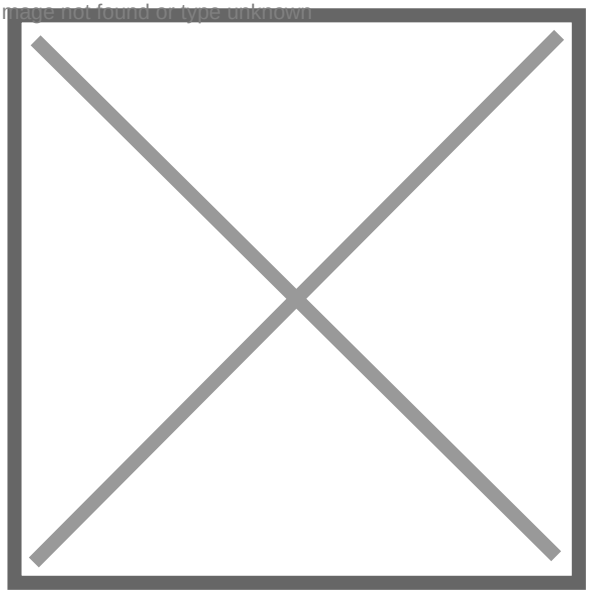

Quel delai pour dossier de naturalisation?

Par **Georges**, le **06/01/2011** à **22:45**

Bonjour,

j'ai déposé un dossier de naturalisation le 30 septembre dernier; il y a quelques jours, j'ai appelé pour savoir où le dossier en était; je me suis fait rabrouer par une agent du service des étrangers de ma sous-préfecture qui m'a dit en gros "il faut attendre UN an" pour se renseigner.

ma question est toute simple, quel est le delai légal pour l'étude d'un dossier?

merci

Par **carminac**, le **31/01/2011** à **20:36**

Je comprends un peu l'agent du service !!! Il y a tellement de demande de naturalisation. les services sont débordés ! Vous avez déposé votre dossier en septembre . S il n'y a pas de stock en attente l'agent a rentré votre dossier assez rapidement sur ordi, fait les demandes d'enquete qui prennent au minimum deux mois car les services d'enquete ne sont pas pressés pour répondre... Quand les enquetes reviennent l'instruction du dossier continue, un avis est émis par l'agent , puis va à la signature du SG qui confirme ou non. Si l'avis émis est négatif vous aurez assez rapidement une notification à signer . Dans le cas contraire le dossier part à Reze et c'est eux qui prennent la décision finale. En général ils confirment mais ils peuvent aussi aller à l'encontre car eux aussi de leur côté font des enquetes.
En général il faut compter 12 à 18 mois après la date de votre récipissé.

Par **Georges**, le **31/01/2011** à **20:43**

merci de votre réponse.
vous parlez d'enquêtes, de quel type? que cherche t-on dans ce genre de dossiers???
ensuite, il me semblait qu'un texte avait été voté pour raccourcir les dossiers non? un ami sur Lille m'a dit que entre le dépôt et la décision d'admission à la naturalisation, il s'est passé 6 mois environ

Par **carminac**, le **31/01/2011** à **20:58**

Ce sont des enquetes de police ou de Gendarmerie. Il peut y avoir d'autres sorte d'enquete (chambre de commerce, chambre de métiers...etc..etc).
Oui les délais ont été beaucoup réduits. Il a été demandé un gros efforts aux agents - tout en réduisant les effectifs ... 1 an est une moyenne. Des dossiers peuvent aller plus vites, ensuite il y a les cas . Mais bon 6 mois ça me parait vraiment limite. Bon ensuite tout dépend de la Préfecture ou de la sous prefecture !

Par **Georges**, le **31/01/2011** à **21:15**

ok; merci encore pour votre éclairage
je vais attendre la suite de mon dossier
j'avais essayé de me renseigné en appelant le service concerné, ils m'ont dit d'attendre
or, ma question était de savoir si mon dossier était au moins recevable, car je l'ai déposé alors que je suis encore sous statut Etudiant étranger. les agents ont essayé de me dissuader en me disant qu'il ne serait pas accepté, mais je leur ai fait remarquer que, dans la Loi, rien ne l'interdit.
et qu'en plus, je suis dans une situation particulière car, en fin d'études (soutenance de doctorat prévue dans deux mois) et, par décision judiciaire j'ai à charge seul mon fils; il a 5 ans et est scolarisé ici depuis la petite section de maternelle. il es né en France, mais depuis peu, a la nationalité allemande comme sa mère.
comment faire pour savoir si le dossier est instruit?

Par **carminac**, le **31/01/2011** à **21:26**

Les agents sont obligés de le prendre si vous êtes dans le cadre de la loi c'est à dire si vous avez eu 2 diplomes du 2eme cycle (si seulement deux ans de présence en France) sinon c'est 5 ans. Avez vous reçu le récipissé ? Si vous l'avez reçu ils sont en train de l'instruire. Le seul hic de votre dossier est l'autonomie financière . Votre situation a t elle changé depuis la remise de votre dossier ? Travaillez vous ? Si vous n'êtes pas autonome, ça ne marchera pas.
Vous avez la garde de votre fils . Il est mineur. Il sera naturalisé français en même temps que vous si vous en avez fait la demande.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Georges**, le **31/01/2011** à **21:32**

"autonome" c'est à dire avoir des revenus de combien?
car précisément, je travaille au maximum de ce que me prévoit mon statut actuel, c'est-à-dire pas plus de 964h par an. donc autant dire que je ne gagne pas beaucoup
mais dans mon entreprise, je dois normalement passer à temps plein cette année (2 collègues partent en retraite) et mon employeur me l'a promis. dans mon dossier, il a même fait un document dans ce sens; pensez-vous que cela suffira?
sinon que puis-je faire d'autre pour résoudre cette question d'autonomie financière dans ma situation actuelle?

merci

Par **carminac**, le **31/01/2011** à **21:46**

Il ne faut pas que les subventions de l'Etat soient trop importantes par rapport à vos revenus. Elles doivent être inférieures dans tous les cas. Je pense qu'avec votre fils vous devez avoir des aides de la CAF, peut être une Allocation logement ? 964 h par an ça ne doit pas faire lourd.
Je ne pense pas que la lettre de votre employeur suffira. Je pense que vous vous êtes trop précipité. Vous auriez pu envoyer le nouveau contrat de votre employeur au ministère . Mais là, ça sera trop tard. La décision sera certainement prise.
Une solution je ne vois pas trop. Il vous faudrait trouver un emlpoi à temps plein ailleurs, un CDI serait l'idéal bien sur , très vite et l'envoyer au ministère. Sinon attendre l'ajournement et recommencer plus tard. l'ajournement devrait être de deux ans je pense. d'ici là vous travaillerez à temps plein.

Par **carminac**, le **31/01/2011** à **21:52**

Vous pouvez aussi attendre la réponse négative. On va vous la notifier et là vous pourrez faire un recours dans les deux mois au Ministère. Peut être que votre employeur vous aura t il alors engagé à temps plein à ce moment là?

Par **Georges**, le **01/02/2011** à **08:33**

ok je comprends
j'attends néanmoins la décision pour savoir ce que je dois entreprendre
se peut-il qu'un recours argumenté puisse faire infléchir une décision négative?

Par **carminac**, le **01/02/2011** à **21:23**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Il y a des recours qui aboutissent. Pas mal d'ailleurs à mon avis.
Bonne chance.

Par **carminac**, le **01/02/2011** à **21:24**

Tenez moi au courant !!

Par **Georges**, le **01/02/2011** à **21:34**

ok je ne manquerai pas de vous en faire part
merci encore de votre éclairage

Par **Georges**, le **01/03/2011** à **10:37**

A Car Mimac
Bonjour;
comme vous le pressentiez, j'ai reçu une réponse négative à ma demande de naturalisation; 5 mois après le dépôt. elle ne précise pas "ajournée", ni, dans un titre, le motif
c'est dans le texte que je lis ceci : "vous ne séjournez en france qu'à titre temporaire et pour études; quant aux fonctions d'animateur que vous exercez, elles ont une durée limitée et vous procurent des revenus d'un montent insuffisant. dans ces conditions, votre résidence en france ne peut-être considérée comme stable"
au verso du texte, il y a le texte pour "les voies de recours"

j'envisage d'en faire un; avez-vous des conseils à me donner? dois-je voir un avocat?

merci

Par **carminac**, le **01/03/2011** à **22:13**

Bonsoir Georges, votre dossier n'est pas même ajourné, il a été rejeté pour irrecevabilité, pretextant que vous n'êtes en France qu'à titre temporaire et que vous allez retourner dans votre pays . Normalement vous ne pouvez plus déposer de demande sauf si votre situation évolue dans les années à venir.
Oui faites un recours. Je ne sais pas les effets que peuvent provoquer le l'aide d' un avocat , je ne sais pas si cela sert ou si cela dessert. Ca se passe à Rèze , je ne sais pas comment ça se passe.
Ils ont tablé sur les ressources. C'est un bel argument. C'est une cause d'ajournement de 2 ans. Mais l'irrecevabilité c' est parcequ'ils considèrent que vous n'êtes que de passage. Essayer d'argumenter sur le fait que vous voulez **vraiment rester en France** pour telle ou telle raison . Si vous aviez par exemple une petite amie française qui a un salaire et avec qui vous vivez ; ça serait pas mal.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Mais je pense que vous auriez dit tout ça dans votre dossier.

Vous pouvez peut être dire que votre fils de 5 ans est né en France, qu 'il a noués des liens affectifs avec les personnes de son entourage, que ce soit à l'école, le voisinage.... , que vous ne voulez pas le perturber plus qu'il ne l'a été avec votre divorce, que vous avez décidé de rester en France tous les deux.

Au fait voulez vous vraiment rester en France ? Et pourquoi voulez vous devenir français. ? Simple curiosité !

En fait il vous faudrez un boulot mieux rémunéré. Ce serait bien que votre employeur anticipite et vous embauche à plein temps. Vous pourrier fournir avec votre courrier ce nouveau contrat.
Je suis désolée je ne peux pas mieux vous aider. Je pense que vous vous y êtes pris trop tôt. J'espère que vous arriverez à vos fins en tout cas. Ne perdez pas courage. 5 % des avis donnés par les Préfectures sont modifiés par Rèze (que ce soit dans un sens ou dans l'autre). Tenez moi au courant ! Merci !

Par **Georges**, le **01/03/2011** à **23:02**

Bonsoir et merci de votre réponse
j'avoue que la décision ne m'a surpris qu'à moitié
mais les arguments avancés me semblent un peu bizarre et pas tenir compte de la réalité de ma vie ici (je parle de vie et pas de dossier)
bien sur que le statut étdudiant est précaire et passager, mais en même temps il n'exclut pas des candidats à la naturalisation non? si c'était le cas je ne l'aurai pas fait
en autre, l'absence de moyens suffisants tient compte aussi de ce statut (qui plafonne notre employabilité à 60% du Smic, donc, c'est à peu près certains que ce sera toujours juste pour remplir ce critère).

je vis en france depuis bientôt 9 ans, j'ai passé 2 bac+4 et un bac +5, et ma thèse est presque bouclée; malheureusement ce n'est pas dans des filières aux grandes débouchées, et en plus les offres que j'ai eues ces dernières années ne correspondaient pas avec ma situation sociale de père solo (souvent des boulot de nuit de compte-rendu de document pour des entreprises)

mon fils est né ici, est scolarisé là et je vis seul avec lui depuis plus de 3 ans. J'en ai la garde officielle confié par un juge aux affaires familiales (melun). dernièrement sa mère s'est faite naturalisée en All et lui aussi a acquis cette nationalité. même s'il est dans mon dossier, il n'a donc pas besoin de nationalité française...

Si je veux vivre en france?? oui et c'est d'ailleurs pour cela que je suis venu ici; et que je fais en sorte d'obtenir cette naturalisation qui me permettrait d'y vivre définitivement. et c'est encore tellement vrai même que, mon pays n'acceptant pas la double nationalité, par cette démarche, je vais renoncer et perdre ma nationalité d'origine;

je vais faire un recours; c'est à la fois par principe et par conviction. j'estime que ma volonté, mon parcours et d'autres facteurs encore sont des gages sérieux qui devraient me permettre

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

d'être naturalisé. maintenant je vais concocter la bonne stratégie et trouver les bons conseils; je ne suis même plus sur de faire appel à un avocat, sauf à obtenir des infos sur des questions de droit bien précis.
je ne comprends pas pourquoi après plus de 8 ans ici, on mette en doute la résidence stable, alors même que les textes prévoient de naturaliser des gens même après deux ans de résidence; je ne vois pas pourquoi on ommet la présence de mon fils comme élément familial pour me renvoyer aux "attaches familiales" que sont mes parents et mes frères/soeurs (tous majeurs et autonomes) restés en Afrique. j'ai 34 ans et j'ai passé l'âge de référer à papa et maman.
mon tendon d'Achille restera les ressources financières, mais aussi j'ai déjà la promesse de mon employeur actuel de passer à temps plein avec le départ à la retraite d'une collègue en fin d'année. je vais essayer de voir s'il est possible d'obtenir ce temps plein avant, mais il m'a déjà dit avoir des difficultés. jusqu'à présent je n'ai pas trouvé autre chose, ni un autre mi-temps que je puisse combiner adéquatement avec le premier boulot.

enfin bref autant de raison que je dois pouvoir exposer et espérer qu'elles inversent la décision. je dois le faire vite d'autant que mon titre de séjour actuel se termine fin mai et je n'ai pas de projet pour en demander un autre.

Par **carminac**, le **02/03/2011** à **06:26**

Bonjour. Exposé comme cela je pense que le recours peut marcher. Ne prenez pas un avocat. Je pense que ce sera mal perçu.
Dépéchez vous car un recours n'est pas rapide. Mai, ça me parait juste.
Quel numéro de dossier avez vous ?

Par **Georges**, le **02/03/2011** à **11:03**

merci encore de votre réponse
comme vous dites, je vais m'activer pour envoyer mon recours assez rapidemment
j'ai pris rdv avec la spécialiste du droit des étrangers de la MJD qui est près de ma ville. je l'avais déjà rencontré précédemment avant le dépôt. elle m'avait dit en gros qu'il y avait des risques que la demande soit refusée par principe; "les étudiants sont de fait écartés"; mais qu'au regard de ma situation et de mon parcours, il y avait des chances; et qu'en cas de refus, alors on entamerait les démarches en recours.
je voudrais savoir si je dois adjoindre à mon courrier des attestations (par exple, je suis actif dans le milieu sportif, arbitre régional et entraîneur de jeune dans une équipe de handball; je suis aussi élu au conseil d'école de mon fils...)

PS; pour le numéro de dossier je peux vous l'envoyer par mail?? à quelle adresse?

Merci

Par **Georges**, le **03/03/2011** à **18:54**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

A car mimac

avez-vous lu mon dernier post? je vous y demandais si, dans le cas d'un recours il faut faire établir des attestations à joindre au courier de base? y a t-il aussi un format (style, nombre de pages...) pour ce genre de courrier?

si d'autres contributeurs peuvent m'indiquer comment faire pour que mon dossier soit réexaminé, ce serait bien:

merci à tous

Par **carminac**, le **05/03/2011** à **14:20**

Oui ce serait bien de joindre des attestations de ces diverses participations. mais vous avez du déjà dire que vous faisiez tout cela au moment de l'entretien car c'est une question qui est sur le formulaire de l'entretien.

Non il n'y a pas de présentation type pour faire un recours. N'oubliez pas de joindre la photocopie de la décision.

Ce n'est pas la peine de m'envoyer le N° de votre dossier, après vérification je n'ai accès qu'à ceux de mon département. Dommage.

Cordialement. Bon courage.

Par **nathalie**, le **03/08/2011** à **18:16**

Bonjour Georges,
je suis un peu comme vous, j'ai déposé mon dossier aujourd'hui (même si je n'ai pas eu de preuve de dépôt) et Je ne sais pas si mon dossier sera accepté.
Avez vous des nouvelles depuis votre dernier message?
merci d'avance
Bien cordialement,
Nathalie

Par **Nicole29**, le **28/06/2012** à **02:11**

Bonjour,
Pour une naturalisation, vous pouvez compter entre 18 mois et 4 ans, selon vos critères. J'ai une amie qui a été naturalisé au bout de 2 ans, et son père ça fait 4 ans passé, et toujours pas de nouvelle. Je crois que pour les étudiants par exemple, c'est plus rapide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **sonia92**, le **25/11/2012** à **20:09**

Bonjour,
J'ai déposé une demande de naturalisation au mois de mars 2012.
j'ai était convoqué au commissariat et aussi à la préfecture les deux entretiens se sont bien passé.

Quand j'ai appelé la préfecture pour savoir ou mon dossier on était la dame ma gentillement répondu que mon dossier était bloqué à la préfecture parce que j'ai eu une convocation au commissariat en Août 2001 ce qui est vrai mais j'ai juste était entendu dans une affaire je n'ai pas était juger car l'affaire ne me concerne pas.

Suite à ça je me suis rendu au tribunal pour demandé une lecture de mes casiers judiciaire,j'ai était reçu par le procure qui ma remis en main propre un courrier disant que mon casier judiciaire est bien vierge.Je me suis rendu à la préfecture où j'ai déposer ce courrier.
Suite à ça je rappel la dame à la préfecture qui me dit que mon dossier est encore bloqué à la préfecture,qu'il faut que je me rend au commissariat où j'ai été convoqué pour leurs demandé des explications.

Le commissariat m'explique que mon nom est bien enregistré au STIC mais que ça na rien avoir avec une quelconque condamnation.Je ne c'est plus quoi faire pour faire avancé mon dossier.

pouvez vous m'aidez ou m'orienté pour faire avancé mon dossier s'il vous plait

Merci d'avance

Par **afkow**, le **10/12/2012** à **22:18**

Bonjour
je suis néé au togo d'un pere béninois qua eu sa nationalité francaise, j'ai grandit au togo et perdu mon pere trés jeune ;
J'ai fait une demande de naturalisation , depuis 2004 a chaque fois que j'appel le service de nationalité ils me disent qu'ils attendent la réponse de l'enquête, ce n'est qu' en mai 2012 que j'ai eu une réponse du service de la nationalité d'un refus comme quoi mon acte de naissance a été falsifier faute de grattage de gommage et de surcharge,, après la réception de cette décision, quelque semaine j'ai fait mon passeport puis demander le visa au consulat de France a Cotonou, j'ai bien reçu le visa, et venu en France depuis le mois d'Aout, j'ai reussi a joindre un avocat qui a de sont coté fait des enquettes sur la commune de mon lieu de naissance, et il a eu une reponse positif de mon acte de naissance qui est bien enregistré dans les registre de cette commune, après il a adresser le mois passer une lettre pour revoir la decision au service de nationalité , ma question

- Combien de temp dois je encore attendre pour avoir une suite de ce service bien que mon visa a expire depuis des mois ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

- il y t il des demarche a faire de mon coté ?

aidez moi svp
-

Par **amajuris**, le **10/12/2012** à **23:27**

bjr,
votre père a-t-il eu sa naturalisation française durant votre minorité ?
pour le reste difficile de savoir qui a raison entre votre avocat et l'administration française qui en principe a une certaine expérience relative aux documents fournis par le demandeur.
cdt

Par **sonia92**, le **11/12/2012** à **20:10**

Bonjour,

finalement pour la deuxième fois j'au reçu le 29/11/2012 un ajournement de deux pour situation précaire parce que quand j'ai déposé mon dossier j'était effectivement au assedic. Sincèrement je ne comprends pas leur ajournement sachant que ma soeur a bien était naturalisé en étant au assedic faut croire que moi j'ai vraiment pas de chance,sachant que je suis arrivée en France à l'age de 6 ans par le biais d'un regroupement familial j'ai fait tte ma scolarité en France et que mes deux grandes soeurs on était naturalisé g aussi une petite fille née en France qui est elle même française par filiation.

j'ai donc fait un recours hiérarchique.

Ma question est la suivant: combien y'a t-il de chance pour que le recours marche??

Merci de bien vouloir me répondre!!

Par **zou nait**, le **17/12/2012** à **12:42**

bonjour monsieur madame j'ai une question a vos poser j'ai mon pere qui a passe 50 ans en france il voulais avoir la nationalite francaise il a passe le teste et il a eu 20 poit apres il lui on demander de depose le dossier il a deposer le dossier complet mais il avais pas de repense alors je voulais savoir le delei du temps que vous aller etudier son dossier.
lui a deposer son dossier de puis 1 mois.
JE VEUX UNE REPONSE DE VOTRE PART CP MERCI

Par **amajuris**, le **17/12/2012** à **13:42**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

bjr,
il faut être patient car les demandes sont nombreuses.
dans le cas de votre père, l'administration dispose d'un délai de 12 mois à compter de la remise du récépissé du dépôt de dossier.
inutile d'écrire en majuscules " JE VEUX " cela ne sert à rien, les bénévoles répondent selon leurs disponibilités et leurs compétences.
votre père a attendu 50 ans pour faire sa demande donc il peut attendre quelques mois supplémentaires
cdt

Par **sonia92**, le **17/12/2012** à **18:33**

Bonjour amatjuris,

serait-il possible d'avoir une réponse à ma question??

Merci

Cordialemnt

Par **bigpapounet**, le **25/12/2012** à **02:54**

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de demande de naturalisation en juillet 2011. Je suis une formation d'éducateur qui dure 2 ans et je finis en juin 2013. Je ne travaille donc pas depuis septembre 2011 car c'est une formation à plein temps. Je suis inscrit en tant que chômeur et je touche l'aide au retour à l'emploi que le pôle emploi me verse chaque mois. De 2003 à 2011, j'ai travaillé sans interruption.

J'ai reçu début décembre 2012 un courrier de la sous direction d'accès à la nationalité française de REZE qui me demandait mes deux derniers avis d'impôts ainsi que des documents prouvant que je suivais bel et bien une formation d'éducateur. J'ai envoyé les documents demandés mi décembre 2012.

Je suis marié depuis 2008 à une française. Nous avons un fils de 18 mois et j'ai une carte de résident (valable 10ans) depuis octobre 2011.

Pensez vous que le fait d'être inscrit comme chômeur pourrait être une raison d'ajournement de mon dossier même si je suis une formation diplômante (en plus dans un secteur qui embauche car je souhaite travailler avec des handicapés et des polyhandicapés)

Savez vous combien de temps en moyenne la sous direction d'accès à la nationalité de REZE met pour donner une réponse définitive?

Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Karl31**, le **17/01/2013** à **17:19**

Bonjour,

J'ai déposé une demande de naturalisation en Janvier 2012 à la préfecture de la Haute-garonne.Par contre je n'ai aucune preuve de dépôt étant donné qu'ils ne m'ont pas donné de numéro de dossier.De mon point de vue ça me parait étonnant que je n'ai aucune preuve de dépôt mais bon à priori ça se passe comme ça d'après les personnes qui travaillent à la préfecture.Est ce que c'est la procédure normale? Est ce que quelqu'un a été confronté à ce type de situation(pas de preuve de dépôt du dossier)? Est ce que par hasard quelqu'un sur ce forum a fait des démarches à Toulouse et pourrait me dire le temps que ça prend en général pour l'étude du dossier?

Merci d'avance

Par **kali80**, le **13/03/2013** à **15:34**

Bonjour,

Tout d'abord merci de prendre le temps de repondre à toutes ces questions...

J'aimerais avoir quelques précisions me concernant.
J'ai déposé mon dossier en janvier 2013.
Depuis, avec une relance de ma part j'ai pu avoir mon n° d'enregistrement et que ce dernier passera en instruction sous un délai de 5 mois à compter du mois de mars.

On m'avait parlé d'un délai de 6 mois pour avoir un entretien , puis 6 mois pour la décision finale.
Passer en instruction veut dire quoi exactement pour vous?
Je suis européenne, résidant en France depuis 12 ans, j'ai obtenu mon DEUG, ma Licence et me Maîtrise en France et je travaille depuis 8 ans sans interruption.
Je suis actuellement en CDI.
Des rumeurs dans mon entreprises courent comme quoi il 'y aura des licenciements économiques.
Je ne sais pas si je suis concernée.
Dois-je avoir cet entretien préalable?
Que se passera-t-il si au moment de l'entretien je suis licenciée pour X raisons?

Bien entendu ce ne sont que des suppositions mais j'essaie d'imaginer le pire scénario.

Par avance merci de votre aide.

Par **bigpapounet**, le **13/03/2013** à **16:31**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour Khali80

Je pense que dans votre cas, il faut juste être patiente. Vous avez des diplomes, vous travaillez depuis 8 ans, vous parlez très bien français, vous n'avez pas de casier judiciaire donc vous avez toutes les chances de votre côté.
Passer l'instruction, cela veut dire tout simplement qu'on verifiera l'authenticité des documents que vous avez fourni dans votre demande et s'assurer qu'elle est complète.
Il y a des chances que dans votre cas il n'y ait pas d'entretien puisque vous parlez français, vous avez des diplomes français. Même si on vous convoque à un entretien ça sera je pense juste une formalité. Si vous êtes licenciée ce que je ne souhaite pas, je ne pense pas que ce soit un motif pour vous refuser la nationalité.
Moi j'ai reçu le fameux courrier m'informant que je suis naturalisé il y a quelques jours or je ne travaille pas. Je suis une formation depuis 2011 et pour 2 ans. Je finis en juin prochain. Depuis 2011 donc, je touche le chômage car ma formation n'est pas compatible avec un travail puisque c'est du 35h/semaine. Avant de rentrer en formation, je travaillais.

Par **La légende**, le **19/03/2013** à **03:22**

Je suis en France depuis l'âge de 11 ans aujourd'hui j'ai 22ans je suis étudiante à la fac, je vie avec mes parents qui ne sont Pas français et mes frères et sœur eux sont français. Je fais ma demande il y'a maintenant 7 mois je ne toujours rien reçu. Es ce que cela es normal?

Par **Bassala**, le **15/04/2013** à **05:47**

Bonjour,

Tout d'abord merci de prendre le temps de repondre ma question...

J'ai déposé mon dossier en Avril 2012 à la préfecture de la Haute-de- seine (92). J'ai fait l'entretien la même jours. J'ai reçu récépissé directement.
En Octobre, J'ai reçue un courriel pour envoyer lettre de recommandation de mes employeurs et les publications que j'ai effectuées . (Par ce que j'ai un statue scientifique)

Bien sur, J'ai les envoyé.

Donc est ce que je peux passer par la préfecture pour voir des nouvelles ou dois-je attendre?
Ps, Je suis marie avec un enfant né en France (3.5 ans)
La meme situation pour ma femme , elle est scientifique aussi (dossier dépôt en Avril, Lettre de recommandation en Octobre)
Merci pour votre reponse

Par **mel31**, le **16/04/2013** à **00:44**

bonjour j'ai déposer mon dossier dans la prefectur de la haute garonne (toulouse) le 15

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

novembre 2012 et j'ai recu une convocation pour l'entretien a la prefecture aujaurd'hui et la onvocation et pour le 23mai mais le souci c'est que j'ai plus de travail! et aussi vous savai combien de temps il faut apres l'entretien pour avoir une réponse final je suis trop steresser! merci d'avence

Par **medtoulouse29**, le **17/04/2013** à **20:03**

Bonjour mel jai passer l'entretien lundi le 15 avril 2013 ils demandent les 3 derniers fiches de paie et autre doccument aprés il va te demander si tu travaille dans quoi combian tu touche et la il faut dire la vérité parce qu il savent tous aprés lentretien il faut attendre, si tu reçois au bout de 1 mois un courrier de la prefecture si que ce nest pas bon aprés sa va etre vite aprés lentretien tu va attendre 3 a 4 mois maxi enfin ce qu il mavais dit moi jai deposé mon dossier le 19 mars 2013 entretien 15 avrile 2013 avec un recepicé de depos

Par **Karl31**, le **18/04/2013** à **00:37**

Pour la durée de la procédure j'ai cru comprendre que ça dépend de la nationalité du demandeur.

Par **Natsuko**, le **18/04/2013** à **10:33**

Hello tout le monde,
Pour ma part j'en suis a mon 3ieme dossier ...
Sans décrire les détail dans mon département (54) le jour du dépôt de dossier comprends aussi l'entretien (avec donc le reçu du dépôt)
Je pense que les délais sont différents d'un département à un autre dans le sens où certains d'entre eux ont moins de demandes après je peux me tromper mais je me demande du coup cb de temps (une fourchette) doit on réellement attendre puisque les décisions sont au niveau préfectoral?

Par **medtoulouse29**, le **18/04/2013** à **17:57**

sa na rien avoir avec la nationalité parce que jai un amis qui a deposer une demande par mariage il a été convoqué aprés un an d'attente alor qu il a la meme nationalité que moi comment ils traitent les dossier personne le le sais

Par **samia34**, le **24/04/2013** à **00:32**

bonsoir

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

je veux faire une demande de naturalisation et je veux savoir si je dois passer le test de langue francaise sachant que j'ai eu un titre professionnel d'assistante de vie aux familles en 2010 par ce que je ne sais quel est l'equivalent du titre professionnel et je veux aussi que vous me dites comment faire pour prendre rendez vous pour deposer dossier merci

Par **salim75**, le **25/04/2013** à **10:49**

Bonjour à toutes et à tous,
Je cherche des candidats à la naturalisation par décret qui ont déposé de demande à la préfecture de Paris.
Quel est le délai entre le dépôt et la convocation à l'entretien?
Quel type de questions posées? Et comment se déroule l'entretien? (nouvelle procédure après la suppression du QCM)
Merci par avance.
Bonne navigation à toutes et à tous.

Par **exotic**, le **01/06/2013** à **22:09**

Bonsoir à tous et merci encore de bien vouloir m'apporter vos précieuses réponses.

J'ai reçu un PROJET D'ACTES A RECONSTITUER de la part du Ministère des Affaires Etrangères et du Service Central d'Etat Civil de Nantes. PROJET que j'ai daté,signé puis renvoyé.

Ma question est de savoir, est ce que ça signifie qu'un AVIS FAVORABLE suite à ma demande de Naturalisation m'a été accordé ou c'est juste une étape dans la procédure de naturalisation?

S'il-vous-plait,donnez moi vos points de vues.

Par **minipuce**, le **05/06/2013** à **00:21**

Bonsoir,
juste pour info, ceux qui ont déposés des dossiers de demande de naturalisation dans la haute garonne au 1er janvier 2012, leur dossiers seront normalement étudier au 1er janvier 2013... j'ai Ouï dire que la nana qui s'occupait des dossiers était en arrêt maladie pendant 4 mois environ donc...
Ensuite, par rapport à la préfecture, il faut de la patience, les dossiers prennent entre 6 et 18 mois dans la région ! voilà

Par **kinas93**, le **08/06/2013** à **18:46**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour,
Je souhaite vous poser une question un peu technique. J'ai fait en 2008 une demande de naturalisation par décret qui a été ajournée à 2 ans. J'ai fait un recours mais l'ajournement a été maintenu car la fiche de police bien qu'elle datait de 2001 était relative à un outrage à agent. En décembre 2012, j'ai de nouveau deposé un dossier mais de naturalisation par le mariage car je vis avec mon compagnon depuis 10 ans et nous sommes mariés depuis 5 ans. J'ai 2 enfants, mon casier judiciaire est vierge et je travaille depuis 15 ans dans la même entreprise. Je ne suis pas une habituée des commissariats. Selon vous mon dossier a t'il une chance de passer cette fois ci. Lors de l'entretien à la préfecture je leur ai dit que j'avais été ajournée une première fois et également la raison.J'ai été au commissariat et il n'y avait rien d'autre à part la même chose que la première fois. Par avance merci pour votre réponse.

Par **minipuce**, le **08/06/2013** à **19:13**

Coucou kinas93
Perso je pense que tu as de forte chance d'être naturaliser ...tu remplis tout les critères, ton honnêteté est primordial! Tiens nous au courant !

Par **kenzo93**, le **09/06/2013** à **23:19**

bonjour madame , monsieur

jai déposer mon dossier de naturalisation le 03 mai 2012 jai eu le jour méme un entretien et attestation de dépot
depuis je contacte une gentille dame d ailleurs que je salue gentillement elle me renseigne avec un grand sourire par tél , derniérment elle pas annoncer une bonne nouvelle que mon dossier il est parti d ici de la sous pref avec un accord favorable.

est ce que quelqu'un pourrai me renseigner des futur étapes svp merci

cordialement

Par **bybylou91**, le **21/06/2013** à **00:09**

Bonsoir a tous,

Je voulais savoir si on a des frais d'hospitalisations a payer est ce que cela empechera l'acquisition de la nationnalite francaise

Merciii de repondre avec precision

Par **amajuris**, le **21/06/2013** à **00:24**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

bjr,
L'administration bénéficie d'un pouvoir d'appréciation dans l'octroi ou le refus de la nationalité française par naturalisation.
ainsi l'administration peut refuser une naturalisation si le demandeur a des dettes envers des organismes publics et même pour des loyers impayés.
donc la réponse est que le fait d'avoir des dettes peut provoquer l'ajournement ou le refus de votre demande.
cdt

Par **mesdroit**, le **03/07/2013** à **13:10**

Bonjour
Est il vrai qu un refus de naturaliation peut etre prononcé si dette locative meme si il y a remboursement echelonné sur long terme...
Puis je avoir des témoignages de personnes concernées svp.....ou bien puis je avoir confirmation ou infirmation de ma demande par des personnes ayant les compétences pour m apporter ces renseignements svp
Bien cordialement

Par **amajuris**, le **03/07/2013** à **13:19**

bjr,
en confirmation de ma réponse du 21 juin 2013, vous trouverez ci-dessous un extrait du lien suivant:
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml
lien qui indique:
La naturalisation, qui est un des modes d'acquisition de la nationalité française, n'est pas un droit contrairement à la déclaration.
Elle est soumise à la décision discrétionnaire de l'administration qui peut la refuser même si les conditions sont réunies.

Le demandeur doit être de bonnes vie et mœurs et ne pas avoir fait l'objet de l'une des condamnations empêchant l'acquisition de la nationalité française.

La condition de "bonnes vie et mœurs" du postulant donne lieu à une enquête préfectorale qui porte notamment sur le comportement civique de l'intéressé (manifesté par le paiement des impôts notamment). Elle peut être complétée par une consultation des organismes consulaires ou sociaux.

Les condamnations pénales prononcées en France et à l'étranger sont vérifiées.

cdt

Par **persh**, le **03/10/2013** à **15:43**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour à tous,
J'ai déposé une demande de naturalisation en début aout 2012 à la préfecture de l'essonne. J'ai ensuite déménager en octobre 2012 dans un autre departement d'idf, j'ai signalé mon changement de domicile et obtenu mon nouveau titre de residence. L'agent de le pref de l'essonne m'a dit que mon dossier serait transferé dans mon nouveau departement.
En mai 2013, n'ayant reçu aucun retour des 2 departements, j'ai telephonné à la pref de mon nouveau departement et ils m'ont dit que mon dossier etait tjrs en essonne. J'ai laissé plusieurs message à l'agent en essonne (on ne peut laisser que des messages vocaux), et l'agent m'a par la suite rappelé pour me dire qu'il y avait du retard dans les enquêtes au ministère.
Nous sommes en octobre soit 14 mois après mon depot et toujours aucune nouvelle.
Est ce que c'est normal? avezz-vous connu des situtions identiques en essonne? Est-ce que c'est un mauvais signe (rejet, ajournement)?

quelques info pour vous aider: je suis en france depuis 2000, j'ai fait mes études universitaire (>bac+5) et je travailles en CDI (salaire confortable), celibataire sans enfant

Merci d'avance

Par **nadouna**, le **19/06/2014** à **12:23**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car, je suis un peu inquiet.

En effet, j'ai appelé ma prefecture (Evry) récemment pour prendre un rdv afin de faire ma demande de naturalisation. La femme qui m'as répondu au téléphone était très désagréable. Je me suis un peu pris la tête avec elle. Elle m'a même dit que j'ai intérêt de fermer ma bouche sinon ça va pas le faire. L'orqu'elle m'as mis en attente, je l'ai entendu raconter notre conversation à sa collègue et qui d'ailleurs a demandé mon numéro de carte de séjour. Pensez vous qu'il soit possible qu'elle mette des annotations dans mon dossier pour me salir? Je suis très inquiet et pas rassuré.

Merci de votre réponse.

Par **scorpiame**, le **13/10/2014** à **00:54**

Bonsoir,
Nous avons déposé lors d'un rdv notre dossier de demande de naturalisation en Février 2012. Depuis, rien: nous avons relancé plusieurs fois la préfecture d'Evry et à chaque fois la réponse: les enquêtes de police sont en cours, il faut attendre!

Nous sommes un jeune couple avec deux petits enfants, nous sommes tout les deux en CDI depuis 8 ans avec des salaires confortables, tous les impôts sont payés, propriétaires d'une maison, et avec zéro antécédent avec la justice.
Le seul point à noter dans notre dossier c'est mon nom de famille qui est écrit de deux

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

manières dans les documents et pour cela j'ai ramené un acte de concordance.

Nous sommes patients, mais nous nous comprenons pas ce délai. Y a t-il un moyen pour savoir qu'est ce qui bloque dans notre dossier ?
Merci d'avance,
Cdt,

Par **kalix**, le **18/09/2015** à **04:31**

bonjour sa fait 14 ans que je suis en france je travaille a la mairie de ma commune de 9 ans ,separée de fait j ai deposé une demande de naturalisation depuis fevrier 2015 la dame de la prefecture ma dit que mes doosier et complet maman de 2 enfant français ,et elle m avait dit qu il faut compté neuf moi pour avoir la reponse mais depuis j ai aucune nouvelle meme pas ete convoqué au commisseriat est ce normal je m inquiète vraiment

Par **Sminouche93**, le **22/09/2015** à **11:11**

Bonjour j'ai déposée moi même mon dossier de naturalisation a Bobigny le 1 septembre , je n'ai passée mon entretien , jai recu mon récépissé le 17 septembre , par contre pour le commissariat , la dame de la préfecture m'a expliquée que si on est pas connu par la police , je pense que l'entretien chez eux n'est pas nécessaire , mais bon je ne sais aussi .

Par **Sminouche93**, le **07/10/2015** à **13:32**

Bonjour tout le monde , voilà j'ai déposée mon dossier de naturalisation le 1 septembre 2015 à Bonigny , je n'ai pas passer d'entretien , par contre j'ai eu un échange avec la dame qui a réceptionné mon dossier très agréable , nous avons beaucoup discuté , mais arrivée chez moi j'ai commencée à gamberger parce que je n'ai pas eu mon récépissé , du coup j'ai contactée la préfecture via mail , et on m'a répondu que je recevrai mon récépissé dans les jours à venir , effectivement par courrier le 17 septembre j'avais recu mon numéro préfectorale , mais toujours pas d'entretien , jai renvoyé un autre mail pour connaître l'avancement de mon dossier , et voilà qu'on me répond que mon dossier est au ministère depuis le 25 septembre et jai même mon numéro REZE , je suis contente , mais c'est normal que je passe aucun entretien ??)?

Par **hachana**, le **24/01/2016** à **19:29**

@ sscorpiane
je suis dans le même situation
dépôt et entretien de dossier depuis décembre 2014
toujours en attente de retour d enquête reglementaire
je suis en France depuis 25 ans

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

en cdi depuis 15 ans
bulletin 3 vierge
jai toujours payer mes impôts et mes pv
est il possible de me rapprendre de l avancement de votre dossier

Par **DREALE**, le **15/06/2018** à **15:53**

Bonjour,
J'ai envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception ma demande de naturalisation qui a connu réception le 29/05/18 mais je n ai reçu aucun signe me signifiant que le dossier est complet ou encore je n'ai pas reçu de récépissé de dépôt me signifiant la mise à l'étude de ma demande.

est ce normal?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés